



Dans ce bulletin:

L'ACPRM se joint à la CÉPCS

Bonne nouvelle pour tous!!

Personnes âgées à vos gardes - Les escrocs sont là!

Nouvelles technologies = nouveaux escrocs

Privatisation des prestations

Faudrait-il s'inquiéter?

Conclusion Agent orange

Le succès de Basil McAllister

Visitez notre site Web :

www.afpaac.ca

 Aimez-nous sur Facebook

 Suivez-nous sur Twitter



Message du président

Bienvenue. Dans le cadre de nos efforts de bien représenter nos membres et d'autres militaires, et de protéger leurs intérêts, l'ACPRM a pris note des commentaires reçus et des étapes possiblement entreprises par notre gouvernement qui sauraient favoriser des modifications au calcul, aux contributions et au paiement de nos régimes de retraite.

Nous prenons au sérieux ces étapes apparentes et nous nous joignons à d'autres groupes pour tenter d'intercéder avant que ces changements soient effectués. Nous présentons dans ce bulletin de nouvelles, ainsi que dans les suivants, des rapports et des informations servant à vous tenir au courant des activités du gouvernement, et de ces



groupes qui se sont rassemblés afin de former la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite. Veuillez prendre le temps de bien lire les informations concernant ces activités qui auront fort

probablement un impact sur votre avenir.

Nous nous sommes aussi associés à la Coalition équité des pensions aux conjoints survivants, ceci afin d'appuyer l'équité et la justice pour toutes les unions d'anciens combattants — plus précisément concernant les lois Mariage après 60 ans et Mariage après la retraite. D'autres renseignements concernant la CÉPCS, ses objectifs et son plan d'action sont disponibles dans ce bulletin de nouvelles ainsi que dans de futures parutions.

Tony Huntley
Président national
ACPRM

Des vétérans au service des leurs

Le 9 janvier marquait le premier anniversaire du service d'assistance téléphonique géré par des bénévoles pour les membres actifs et retraités des militaires. Ce service se veut une assistance téléphonique d'urgence offerte par les pairs pour les anciens combattants canadiens qui souffrent de SSPT.

Si vous vous retrouvez en situation de crise SSPT, communiquez avec l'un de vos pairs en composant le

1-855-373-8387

Votre appel demeure anonyme et son contenu confidentiel et vous pourrez converser avec un ancien combattant — une personne qui saura vous comprendre.



ACPRM
C.P. 370, 3-247 rue Barr
Renfrew, Ontario K7V 4A6
Téléphone: 613-432-9491
executivedirector@afpaac.ca
www.afpaac.ca

Privatisation des prestations

La récente privatisation de l'autorisation de traitement de l'assurance médicale des anciens combattants inquiète de nombreux vétérans et leurs partisans. Certains se soucient des conséquences possibles comme le refus d'octroyer des prestations, leur diminution ou simplement l'accès difficile au processus pour les anciens combattants vieillissants et souvent handicapés.

Anciens combattants Canada (ACC) a émis un énoncé concernant ces inquiétudes ainsi que concernant les 44 postes éliminés à ACC. La réponse de l'ACC se voulait positive et indiquait que ces changements seraient bénéfiques pour les anciens combattants et qu'ils ne les auraient autrement pas effectués.

Des compagnies privées d'assurance fournissent les prestations médicales aux anciens combattants, mais un département au sein de l'ACC agissait comme intermédiaire pour les communications entre les fournisseurs de services de santé et les compagnies d'assurances. Les 44 employés ont été dirigés vers d'autres postes et offriront des services de premières lignes ayant un impact direct sur les vies des vétérans canadiens.

Les Centres d'autorisation de traitement (CAT) sont fermés et le processus

d'autorisation privatisé, mais l'ACC contrôle encore les avantages médicaux des vétérans. Dans leur déclaration, l'ACC rassure les anciens combattants : « Medavie Croix Bleue exécute ces fonctions au nom d'Anciens Combattants Canada

conformément aux politiques, aux lignes directrices et aux règlements de ce dernier. » Leur énoncé indique aussi que « Les vétérans et leurs familles continueront de recevoir des services liés aux décisions concernant les prestations d'invalidité, les évaluations, le soutien, l'indemnisation et la gestion de cas d'employés d'Anciens Combattants Canada

ou de professionnels de la santé comme c'est le cas aujourd'hui. »

La privatisation des CAT aurait pu être la cause de sérieuses préoccupations, mais la déclaration fournie par ACC se veut rassurante. Pour voir l'entière déclaration, visitez le site de l'ACC à : <http://www.veterans.gc.ca/fra/news/vac-responds/letters-to-the-editor/response?date=021315>

Pour toute préoccupation ou question, veuillez contacter votre filiale locale de la Légion ou un bureau d'Anciens combattants Canada.



L'ACPRM se joint à la CÉPCS

La récente privatisation de l'autorisation de traitement de l'assurance médicale des anciens combattants inquiète de nombreux vétérans et leurs partisans. Certains se soucient des conséquences possibles comme le refus d'octroyer des prestations, leur diminution ou simplement l'accès difficile au processus pour les anciens combattants vieillissants et souvent handicapés.

Anciens combattants Canada (ACC) a émis un énoncé concernant ces inquiétudes ainsi que concernant les 44 postes éliminés à ACC. La réponse de l'ACC se voulait positive et indiquait que ces changements seraient bénéfiques pour les anciens combattants et qu'ils ne les auraient autrement pas effectués.

Des compagnies privées d'assurance fournissent les prestations médicales aux anciens combattants, mais un département au sein de l'ACC agissait comme intermédiaire pour les communications entre les fournisseurs de services de santé et les compagnies d'assurances. Les 44 employés ont été dirigés vers d'autres postes et offriront des services de premières lignes ayant un impact direct sur les vies des vétérans canadiens.

Les Centres d'autorisation de traitement (CAT) sont fermés et le processus d'autorisation privatisé, mais l'ACC contrôle encore les avantages médicaux des vétérans. Dans leur déclaration, l'ACC rassure les anciens combattants : « Medavie Croix Bleue exécute ces fonctions au nom d'Anciens Combattants Canada conformément aux politiques, aux lignes directrices et aux règlements de ce dernier. » Leur énoncé indique aussi que « Les vétérans et leurs familles continueront de recevoir des services liés aux décisions concernant les prestations d'invalidité, les évaluations, le soutien, l'indemnisation et la gestion de cas d'employés d'Anciens Combattants Canada ou de professionnels de la santé comme c'est le cas aujourd'hui. »

La privatisation des CAT aurait pu être la cause de sérieuses préoccupations, mais la déclaration fournie par ACC se veut rassurante. Pour voir l'entière déclaration, visitez le site de l'ACC à : <http://www.veterans.gc.ca/fra/news/vac-responds/letters-to-the-editor/response?date=021315>

Pour toute préoccupation ou question, veuillez contacter votre filiale locale de la Légion ou un bureau d'Anciens combattants Canada.

TD Assurance
Meloche Monnex

Tirez pleinement parti de ces avantages.

En tant que membre de l'Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires, vous avez un accès privilégié au programme TD Assurance Meloche Monnex, à des tarifs d'assurance préférentiels et à divers rabais supplémentaires.

En moyenne, en assurant habitation et auto chez nous, les membres économisent 400 \$*.



Réserve à l'Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires

HABITATION | AUTO

1-866-296-0888
groupe.tdassurance.com/afpaac



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par PRIMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Agence Directe TD Assurance inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*Moyenne basée sur la différence entre les primes des polices d'assurance auto et habitation actives au 31 juillet 2014 de tous nos clients qui font partie d'un groupe employeur avec qui nous avons une entente et les primes que ces clients auraient payées au même assureur s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client.

**Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.



Message interne aux organismes constituants membres

Les gouvernements provinciaux et fédéraux déposeront des mesures législatives qui permettraient la conversion de régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à prestations cibles ou en régimes à risques partagés. Ces régimes englobent certains éléments des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées afin d'offrir une rente mensuelle de base à la retraite (qu'il serait possible de changer, en fonction de la performance du régime de retraite) avec indexation limitée ou conditionnelle. Les prestations payées à la retraite sont liées à la performance du régime de retraite. Les régimes de retraite à prestations cibles sont similaires aux régimes de retraite interentreprises qui permettent à plusieurs employeurs (habituellement d'un même domaine) de partager un régime de retraite, et aux régimes financés conjointement qui permettent, quant à eux, aux employés et à leur employeur de partager les responsabilités de financement et de gouvernance.

En janvier 2015, notre organisme s'est joint à la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite qui a été créée pour assurer la protection des pensions et des prestations constituées des employés et des retraités des secteurs public et privé. La Coalition compte 23 organisations qui, ensemble, représentent près de 6 millions de travailleurs et retraités canadiens.

La Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite croit qu'une entente est une entente : les pensions sont des salaires différés dont le paiement a été promis par l'employeur en échange pour les années de services rendus par l'employé. Les employeurs des secteurs public et privé doivent respecter les engagements en vigueur faits aux retraités et aux employés et les prestations constituées de retraites ne devraient pas changer. Cette croyance est au cœur de notre vision commune : que les employeurs des

secteurs public et privé doivent respecter les ententes avec les retraités, les anciens combattants et les employés.

Dans les prochains mois, la Coalition organisera une campagne non partisane pour chercher l'appui du public pour des lois fédérales et provinciales qui protégeraient les prestations constituées des employés et retraités des secteurs public et privé — c'est-à-dire, les prestations de retraite qui ont déjà été gagnés.

Les élections prévues en 2015 offriront une occasion de plus grande visibilité pour inviter le public, vous, nos membres, et nos politiciens et candidats à participer à cette discussion.

Nous savons que les Canadiens sont d'accord. En juin 2014, un sondage Ipsos Reid indiquait que malgré la grande proportion de Canadiens (44%) qui reconnaissait les difficultés qu'avaient les employeurs à offrir des régimes de retraite pour leurs employés et retraités, bien plus encore — plus de neuf Canadiens sur 10 (94%) — étaient d'accord que les employeurs devaient respecter les ententes faites avec les retraités et les employés.

De plus, les Canadiens s'attendent clairement à ce que les gouvernements s'assurent du respect des ententes : 92% sont d'accord que, lors de la conception du nouveau cadre de référence pour les régimes de retraite, les gouvernements doivent s'assurer que les compagnies respectent les ententes conclues avec les retraités et les employés.

Les Canadiens croient qu'il faut protéger les pensions constituées des retraités et que les employés doivent respecter les promesses concernant les régimes de retraite faites aux retraités et employés. Avec nos partenaires de la Coalition, nous tentons de faire en sorte que ce souhait deviennent réalité permettant aux Canadiens d'atteindre une certaine sécurité du revenu à la retraite.

Gary Oberg, agent retraité de la GRC et

président de l'Association nationale des retraités fédéraux, occupera les fonctions de porte-parole pour la Coalition. La Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite compte 23 organisations, associations, groupes d'anciens combattants, syndicats et groupes de personnes âgées incluant :

- Aboriginal Veterans Autochtones
- Air Canada Pionniers
- Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires (ACPRM)
- Groupe pensionnés Bell
- Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités
- Association canadienne des vétérans des Forces de la paix pour les Nations unies
- Fédération canadienne des retraités
- Congrès du travail du Canada
- Guilde de la marine marchande du Canada
- Canadian Naval Air Group
- Association des vétérans du maintien de la paix
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- Association nationale des retraités de la SRC
- Association des syndicalistes à la retraite du Canada
- Council of Senior Citizens' Organizations of British Columbia
- Maritime Aviation Veterans Association
- Association nationale des retraités fédéraux
- Fédération nationale des retraités
- NL Coalition of Pensioners, Retirees, & Seniors Organizations
- Alliance de la fonction publique du Canada
- Association des anciens de la Gendarmerie royale du Canada
- Institut professionnel de la fonction publique du Canada
- UNIFOR

Personnes âgées à vos gardes - Les escrocs sont là!

Depuis toujours, les escrocs se trouvent parmi nous. Les nouvelles technologies et l'évolution sociétale rendent leur boulot, celui de s'en prendre au public innocent, fort simple.

Au Canada, l'argent perdu par la fraude l'est majoritairement par les personnes âgées. Pour de nombreuses raisons, les escrocs les ciblent plus souvent que d'autres. Ces raisons comprennent le simple fait que les personnes âgées passent plus de temps seul à la maison. En général, ils sont aussi plus confiants que les jeunes générations, les mettant plus à risque pour des tromperies qui s'appuient sur les émotions et l'impulsivité comme les fraudes de concours publicitaires, de rencontre ou d'urgence.

Qu'elles s'opèrent en ligne, par la poste, en personne ou par téléphone, les résultats sont les mêmes — les fraudeurs s'emparent de l'argent de leurs victimes.

Fraudes téléphoniques

Pour effectuer une fraude de concours publicitaire, l'escroc appelle et prétend que vous avez gagné un concours auquel vous ne vous êtes même pas inscrit. Il poursuit en annonçant que tout ce qu'il vous reste à faire pour devenir admissible au prix est de leur donner vos données de carte de crédit, de payer les taxes ou d'effectuer un dépôt. « 80 % des victimes de ces fraudes de concours ont plus de 60 ans. C'est un type de fraude où les personnes âgées sont beaucoup trop touchées, » dit Daniel Williams, consultant médiatique au Centre antifraude du Canada.

Un autre type de fraude téléphonique signalé par les personnes âgées est l'appel de service frauduleux. Une personne appelle ou cogne à la porte et se présente comme représentant d'une compagnie avec laquelle ils n'ont véritablement aucun lien. Il s'agit souvent d'un fournisseur de logiciels, d'une entreprise de services publics, d'une institution financière ou d'un fournisseur de cartes de crédit. Ils sollicitent des informations

personnelles et s'en servent pour vous voler ou pour endommager votre propriété.

Lorsque vous vous sentez obligés de prendre immédiatement une décision, méfiez-vous. Les offres et demandes légitimes proviennent de personnes qui vous accorderont le temps de vérifier les informations qu'ils vous présentent. Si vous avez un doute, communiquez directement avec la compagnie en utilisant un numéro disponible au grand public. N'utilisez jamais le numéro offert par votre interlocuteur douteux.

Plus rarement, les fraudeurs se servent de composeurs qui aboutissent en un appel silencieux, simplement pour vérifier si vous êtes à la maison. Si vous recevez un nombre inhabituel de ces appels silencieux, informez votre service de police municipale.

Escroquerie des grands-parents

Si une personne âgée répond au téléphone lorsqu'ils appellent, ces fraudeurs amorcent la conversation en s'exclamant : « Grand-papa/Grand-maman! J'ai besoin de ton aide. »

Tout en racontant une histoire d'urgence et qu'ils ont besoin d'argent, l'interlocuteur demande aussi au grand-parent de ne pas répéter l'histoire. Les détails varient, mais le transfert d'argent doit habituellement se faire dès que possible. « Ce type de tromperies existe depuis longtemps et donne de très bons résultats. Il est basé sur l'émotion, » dit Williams, ce qui aide les fraudeurs à convaincre leurs victimes d'envoyer plus rapidement l'argent — avant d'avoir l'occasion de bien y penser. Le CAFC rappelle que les fonctionnaires ne demanderont pas un transfert électronique et que cette demande s'avère un signe clair de fraude.

Si l'on vous demande de transférer électroniquement de l'argent à une personne en situation d'urgence, prenez toujours le temps de confirmer leur histoire avant d'effectuer l'envoi. Après quelques appels de vérification, vous aurez l'esprit tranquille et, si vrai-

ment urgence il y a, le délai de réponse sera négligeable.

Fraude par porte-à-porte

Les fraudes par porte-à-porte ressemblent énormément aux fraudes téléphoniques. Un représentant d'un organisme à but non lucratif ou un vendeur insistant cogne à la porte. Ils tentent ensuite de vous convaincre de leur remettre de l'argent ou de signer un

contrat, et ce, immédiatement. Une personne honnête qui recueille de l'argent pour un organisme sans but



lucratif, ou qui offre des produits ou des services n'insistera pas et sera polie en ne promettant pas l'impossible.

Fraudes reliées à l'internet

Les fraudes de type hameçonnage (courriels frauduleux) prennent de l'ampleur et sont maintenant une industrie de production de masse. En composant minutieusement un courriel ou en créant un faux profil de célibataire, un escroc peut frauder des milliers de personnes d'un seul coup. Une fraude internet à grande échelle de type rencontre s'est déroulée en 2014.

Les fraudes de rencontre ciblent massivement les veufs/veuves et personnes divorcées qui fréquentent les sites légitimes de rencontres. « La majorité de l'argent perdu l'est par des adultes d'un certain âge. Des presque 14 millions de dollars perdus en 2014 par le biais de la fraude de rencontre, plus de 10 millions l'ont été par des personnes âgées de 40 à 69 ans, » rapporte Williams.

suite...

...suite

Une fois la victime éprise par la « relation », une histoire d'urgence se présente. Celle-ci nécessite un « prêt temporaire ». À la longue, ces « prêts » s'accumulent. « La majorité des victimes ne perdent que quelques centaines ou quelques milliers de dollars, mais trop perdent plus de 400 000 \$ ce qui fait monter la moyenne à 14 000 \$, » dit Williams. Comme c'est le cas pour les fraudes de grands-parents, les fraudes de rencontre s'attaquent aux émotions de leurs victimes.

Vol d'identité et fraude par carte de paiement

En volant vos informations, comme votre numéro d'assurance sociale ou de carte de crédit, le fraudeur peut utiliser une copie de votre carte ou demander qu'une autre carte soit acheminée à son adresse. Dans le cas du vol d'identité, le fraudeur se permettra même de faire une demande de carte de crédit en votre nom, accumulera les dépenses en faisant ainsi souffrir votre cote de solvabilité.

Signaler des fraudes potentielles

Si vous croyez avoir été contacté par un fraudeur, qu'il ait réussi ou non, signalez la situation auprès de votre police municipale et du CAFC. Ils recueillent les informations, incluant les comptes bancaires suspects, les courriels et les numéros de téléphone. Pour en savoir plus sur comment vous protéger, visitez le site Web du CAFC à : <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index.html>

Project Healing Waters Fly Fishing Canada

Tom Adamchick, Directeur de PHWFF Petawawa

Le projet Healing Waters prend son envol aux États-Unis et ses programmes sont maintenant disponibles partout au Canada. Près de 40 bénévoles cherchent à faire une différence dans la vie des membres locaux actuels et retraités des Forces armées canadiennes qui ont été blessés au combat.

Même s'ils sont essentiellement au service des membres des FAC et des anciens combattants des FAC, les programmes du PHWFFC sont ouverts à tous les Canadiens qui souffrent de traumatismes physiques ou émotionnels. Avec en main une référence médicale de leur médecin ou thérapeute, les membres de la GRC, des services policiers canadiens et des services d'urgence peuvent aussi participer. Les individus qui souffrent de traumatismes cérébraux sont aussi admissibles aux séances thérapeutiques.

PHWFFC travaille de concert avec Soutien social — Blessures de stress opérationnel (SSBSO), les Centres intégrés de soutien du personnel (CISP) et les clubs de pêche à la mouche au Canada. Le dévouement de ces organismes et les efforts inlassables des pêcheurs à la mouche d'expérience font que les clients développent des habiletés de base en lancer et en serrage de la mouche. L'organisme offre des cours de pêche à la mouche, de lancer et de serrage. Tous les cours ont été conçus pour

accueillir tous les niveaux de pêcheurs, des plus débutants à ceux qui ont déjà pratiqué la pêche et le serrage. Des excursions gratuites de pêche individuelles et en groupe sont parfois organisées. Tout l'équipement de pêche et de serrage est fourni.

Le principe directeur est simple : appuyer ceux qui souffrent de blessures physiques ou psychologiques à travers la grâce, la beauté et la concentration qu'of-



fre la pêche à la mouche, soit comme exutoire ou comme mécanisme de guérison. La participation au serrage et au lancer des mouches ainsi qu'à la pêche à la mouche demande un certain niveau de concentration et d'attention, ce qui favorise la récupération à la suite de traumatismes. Ces activités offrent aussi l'occasion de sortir et de socialiser avec d'autres personnes aux prises avec des problèmes similaires de santé tout en ap-

prenant un nouveau passe-temps et de nouvelles habiletés. Certains clients en deviennent d'ailleurs accros, découvrant une passion pour une vie qui leur permet de poursuivre leurs apprentissages.

Un récent sondage par les Services de santé mentale de Forces armées canadiennes indique que le SSPT chez les anciens combattants est source grandissante d'inquiétude. Depuis 2002, le pourcentage d'anciens combattants canadiens souffrant de SSPT a augmenté de 2,8 % à 5,3 %. PHWFFC est l'un des projets qui offrent une solution créative de guérison pour ces anciens combattants.

La formation et les activités pédagogiques ont été conçues pour provoquer ou nourrir une appréciation et un enthousiasme pour une variété d'expériences de pêche à la mouche qui, comme passe-temps ou simple activité, fournit une occasion saine et sécuritaire de se retrouver dans la nature et d'évacuer le stress. Il existe des preuves anecdotiques selon lesquelles le serrage et le lancer de ligne de pêche à la mouche peuvent évacuer le stress et fournir un certain soulagement de conditions comme le syndrome de stress post-traumatique (SSPT).

Le projet Healing Waters Fly Fishing Canada compte sur l'appui de commanditaires, de partisans et d'alliances avec certaines compagnies et organisations

suite...

...suite

canadiennes. Comme vous pouvez bien vous l'imaginer, les besoins dépassent largement les ressources disponibles. PH-WFFC a été fondé en 2009 et poursuivra ses opérations tant et aussi longtemps que

des pêcheurs à la mouche se portent volontaires pour l'appuyer.

Si vous êtes en mesure de donner du temps, un don, votre expertise ou d'aider de toute autre manière, veuillez visiter le

site Web à : <http://www.projecthealingwaters.ca/>, où vous trouverez les coordonnées pour votre groupe ou individu local.

Conclusion Agent orange

Le succès de Basil McAllister

Après une bataille de 10 ans contre le gouvernement pour lequel il a servi pendant 20 ans, Basil McAllister goûte à la victoire dans sa cause d'invalidité causée par l'Agent orange. Ses demandes de pension, cinq au total, ont toutes été rejetées, mais il est demeuré déterminé, motivé par son désir de voir justice rendue.

McAllister se bat contre le cancer de la peau, de la prostate et des os, ainsi que le diabète de type 2 et une maladie du rein. Plusieurs membres de sa famille ont aussi souffert de convulsions et d'AVC et l'un de ses petits-enfants est né avec le spina bifida — toutes des conséquences reconnues d'une exposition à l'Agent orange.

Trois fois, McAllister a formulé sa demande de pension qui, chaque fois, a été refusée en fonction du contenu du rapport Furlong, écrit 40 ans après l'épandage du produit chimique sur la base militaire de Gagetown. Après avoir apporté deux fois les décisions en appel, McAllister s'est vu forcé d'emmener son propre gouvernement devant les tribunaux.

Le 1er décembre 2014, le juge Yves de Montigny annule les décisions du Tribunal d'appel des anciens combattants, rendant finalement justice à McAllister. Tiré du rapport officiel du juge de Montigny :

« Au vu du dossier qui m'a été présenté, le TAC a commis une erreur en concluant que les nouveaux éléments de preuve n'étaient pas crédibles, et donc pas admissibles, parce qu'ils étaient contredits par le rapport Furlong. Il était déraisonnable de la part du TAC d'ex-

clure les déclarations du demandeur et des témoins parce qu'ils "n'étaient pas au courant de l'étendue du programme de pulvérisation de 1967 au-delà de ce que propose le rapport Furlong et d'autres sources qui l'ont suivi."

Ces personnes ont servi côte à côte avec le demandeur, militaires, parfois de haut rang, et ont obtenu leurs droits pour de telles tromperies. Leur témoignage ne peut être exclu simplement parce qu'il ne concorde pas avec un rapport sur l'établissement des faits écrit 40 ans après les



événements, surtout lorsque le rapport ne contredit pas explicitement les réactions de ces témoins. » [TRADUCTION LIBRE]

Bien d'autres anciens combattants vivent une situation similaire. Ils se battent pour recevoir les prestations d'invalidité auxquelles ils ont droit suivant une exposition à l'Agent orange, l'Agent pourpre ou l'Agent blanc, trois mélanges

chimiques extrêmement toxiques pour les humains. McAllister a déjà envoyé des copies du rapport du juge de Montigny aux organisations qui viennent en aide aux anciens combattants, car il croit que certains pourraient renoncer à la bataille. Lors d'une conférence de presse à Moncton, N.-B., en décembre, McAllister a précisé qu'il avait servi comme militaire pendant 21 ans et qu'il a livré sa plus grande bataille contre son propre gouvernement. « C'est frustrant. Nous ne devrions pas avoir à faire ça, » dit McAllister, soulager de voir son combat prendre fin.

À certains moments, McAllister a dû se rappeler l'importance de cette cause. « Je me suis dit que je me battrais jusqu'à ce que je gagne ou que je meure. C'est la promesse que j'ai faite, » a-t-il dit. Si ce n'était pas de cette promesse et du soutien inlassable de tant de personnes, il ne serait peut-être pas demeuré aussi déterminé. Pour ces personnes, McAllister dit, « J'ai reçu beaucoup de soutien de personnes qui ont écrit des lettres favorables à ma cause et qui m'ont appuyé par des lettres et des attestations. Merci pour cet appui. »

Basil attend toujours de connaître le montant exact de ses prestations, mais au moins il sait qu'il les recevra. On lui a accordé les 3 années de prestations rétroactives permises ainsi que 2 années supplémentaires pour le temps passé en processus judiciaire. Malgré la maladie qui l'afflige encore, sa force et son dévouement n'ont jamais vacillé. Il est une véritable inspiration. Nous vous souhaitons le meilleur, à vous et à toute votre famille, Monsieur McAllister.